

Calcul de la pension d'un agent titulaire de la fonction publique

Durée de liquidation

Elle est égale à la durée des services (*au prorata de la quotité de service*) augmentée des éventuelles bonifications.

La condition minimale de 15 ans de services effectifs a été réduite à 2 ans.

Durée de référence

Elle est égale au nombre de trimestres requis pour une génération pour bénéficier d'une retraite à taux plein (*sans décote*).

167 trimestres pour générations 1958 à 1960, 168 pour générations 1961 à 1963.

Durée d'assurance

Elle est égale à la durée de liquidation éventuellement augmentée :

- de la partie non prise compte des temps partiels ;
- des périodes d'activité relevant d'autres régimes ;
- de périodes d'étude rachetées.

Minimum garanti

Il est comparé au montant de la pension calculée et attribué si cette dernière est inférieure au minimum.

Mais pour le toucher il faut avoir la durée d'assurance du taux plein ou avoir l'âge où la décote s'annule (*sauf invalidité...*).

En 2022, il est de 1248,33 € pour au moins 160 trimestres dans la FP.
Pour moins de 160 trimestres voir :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13300>

Taux de liquidation :

$75 \% \times \text{durée de liquidation} / \text{durée de référence}$
Au maximum 75 % (*ou 80 % s'il y a des bonifications*) du traitement brut des 6 derniers mois éventuellement redressé sur la base d'un temps plein.

Décote :

Si la durée d'assurance est inférieure à la durée de référence (*sauf pour retraite invalidité*).
Depuis 2015 : - 1,25 % par trimestre manquant.
Elle s'annule à 67 ans pour les générations nées à partir de 1958.

Surcote :

Lorsque la durée d'assurance est supérieure à la durée de référence, une surcote s'applique pour les trimestres effectués au-delà de la date d'ouverture du droit à la retraite.
Depuis 2009, elle est de 1,25 % par trimestre.

Montant de la pension

Taux liquidation x coefficient décote ou surcote éventuel x traitement des 6 derniers mois + éventuellement majoration 10 % pour 3 enfants (+ 5 % par enfant supplémentaire)